

Montreuil,
le mardi 19 avril 2022

Émetteur : Christine Del- Vitto, Consultante Formatrice – Institut 4.10 : cdelvitto@institutquatredix.fr
Driss Alem, Chef de projet formation - Ucanss : formation@ucanss.fr

Objet : Mise en place de la formation Exécution des marchés publics au sein des directions financières et comptables : aspects pratiques

Madame, Monsieur le Directeur,

J'ai le plaisir de vous informer que l'Ucanss propose, en partenariat avec l'institut 4.10, une nouvelle formation portant sur l'exécution des marchés publics au sein des Directions Financières et Comptable du Régime général.

I - FINALITE DE LA FORMATION

Des évolutions réglementaires importantes ont émergé avec l'entrée en vigueur du code de la commande publique au 1er avril 2019, tant pour sa partie législative que pour sa partie réglementaire. Par conséquent, former les salariés des directions financières et comptables à la maîtrise des nouveaux textes est un impératif. Il permettra notamment d'assurer une meilleure performance de l'achat public dans les organismes de Sécurité sociale.

II - OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les participants seront capables de/d :

- Identifier le rôle des agences comptables dans le cadre de l'exécution des marchés publics ;
- Mettre en application le règlement des marchés publics dans les conditions fixées par le code de la commande publique.

La formation sera consacrée à des activités pratiques à l'appui de cas d'entraînement et des exercices complexes.

Prérequis :

- Maîtriser les notions essentielles des marchés publics par l'exercice d'une activité au sein d'une direction financière et comptable ;
- Avoir suivi le module à distance « acculturation aux marchés publics » déployé à partir de janvier 2022.

III - PUBLIC CONCERNE

Ce module est destiné aux personnels des Directions Financières et Comptables des organismes de la Sécurité sociale.

IV COUT DE ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

Le coût pédagogique est fixé à 378 € par personne. Cette formation ne bénéficiera pas de prise en charge financière au titre du plan de développement de compétences pour 2022

V -DUREE ET MODALITE DE DEPLOIEMENT

Ce module est d'une durée de 7h. Il est déployé en présentiel. Compte tenu du contexte sanitaire, les modalités d'organisation sont les suivantes :

- Formation en distanciel via TEAMS pour les sessions organisées en inter-organismes. Cette modalité sera privilégiée au 1er semestre 2022.
- En présentiel pour les sessions organisées en intra ou en inter au 2ème semestre 2022 en fonction de l'amélioration des mesures sanitaires liées au COVID. Ou bien lorsque le distanciel n'est pas possible pour les sessions inter organismes

VI - CALENDRIER, LIEU DU DEPLOIEMENT ET MODALITE D'INSCRIPTION

Vous pouvez retrouver les dates de déploiement de cette formation et réaliser vos demandes d'inscription directement via le site de l'Institut 4.10, en cliquant ici.

Le programme relatif à cette formation est détaillé dans l'annexe jointe à cette lettre.

Pour toute information complémentaire relative à cette formation, je vous invite à contacter le pilote de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées en haut de ce document.

Convaincue de l'intérêt que vous porterez à cette formation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.



Françoise Picaud
Directrice de la formation professionnelle

Document(s) annexe (s) :

- Programme_Formation_MPDFC2022.pdf,